



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

L'ISOLEMENT VOUS PÈSE ? PARLEZ-EN !



JUSQU'À 8 SÉANCES AVEC UN (OU UNE) PSYCHOLOGUE

N'hésitez pas à consulter le service de santé de votre établissement
ou votre médecin généraliste. Vous serez orientés
vers un accompagnement psychologique.



POUR EN SAVOIR PLUS :
monpsy.sante.gouv.fr

ameli.fr